

LEGENDE

	Borne OGÉ
	Borne décalée en arrière des bordures
	Limite des lots et cotation du bornage
	Bordure (limite de propriété en fond de bordure)
	Talus
	Coffret électrique
	Branchement Eaux Usées
	Branchement Eau Potable
	Branchement téléphone
	Eclairage public

NOTA : Les bordures béton posées en limite des lots appartiennent à la voie et aux trottoirs.
La limite de propriété est définie par le dos de la bordure (côté lot)
Pour des raisons pratiques, les bornes figurées en bleu ci-contre sont légèrement décalées par rapport à la bordure.



SELARL de Géomètre Expert

5 bis place du champ de foire - BP 20044
14502 VIRE-NORMANDIE
Tél : 02.31.68.05.79 Fax : 02.31.67.34.61
vire@cabinet-bellanger.fr

73, rue de la Gare - BP 90195
61104 FLERS CEDEX
03.64.80.87 Fax : 02.33.96.33.45
flers@cabinet-bellanger.fr

Dossier suivi par le bureau de VIRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Commune de LES MONTS D'AUNAY

AUNAY-SUR-ODON

• • • • •

Lotissement "Le Clos Fleuri"

TRANCHE 4

• • • • •

PLAN DE BORNAGE D'ENSEMBLE

Echelle : 1/500

200263-PBORN-T4.dwg		Plan 1	Date : Octobre 2025	Dessinateur : M. M.
Réf. Cadastre :	Section : AH Parcelles : 310 à 330 et 350 à 359			
DOSSIER : 200 263		Planimétrie : RGF 93 projection C.C. 49		Nivellement : Système IGN 69

